

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS  
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet  
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 35 **Quorum : 18**

Présents : 28

Ayant donné un Pouvoir : 05

Absents : 02

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 33

**Résultat du vote :**

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages  
exprimés : 17**

**Secrétaire de séance :**

Georges CAGNIN

**Date de la convocation :**

22/11/2023

**28 présents** : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. **Champagneux** : M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. **La Bridoire** : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mmes FERRARI Myriam, YACONO Céline, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort** : / . **Saint Béron** : Mme VERRIER Muriel, M. LARDE Alain. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, PUGNOT Bertrand, REVEL Daniel. **Sainte Marie d'Alvey** : / . **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

**05 Pouvoirs** : M. ARGOUD Yves à Mme ANDRE Valérie, Mme LABBAY Catherine à M. REVEL Daniel, M. PERROT Alain à M. LARDE Alain, M. PERSON Philippe à M. LESAGE Claude, M. PICHE Barthélémy à M. REGALLET Paul.

**02 Absents** : M. BILLON Pierre, Mme SAUNIER Elise.

**OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC ENEDIS ;**

- Vu la demande en date du 6 novembre 2023 du bureau d'études SINAT 551, rue Antoine Emery 38530 PONTCHARRA, dûment mandaté par ENEDIS en vue de l'établissement d'une servitude sur les parcelles A 2238 et A2243 en ZAE LA TUILIERE – 73240 Champagneux pour alimenter l'entreprise CEVABOIS,
- Vu le projet DA24\_057174 ASA RC - AZENTA CEVABOIS consistant à créer une tranchée sous chaussée et poser une canalisation électrique sur une longueur de 100 m environ,
- Considérant que les parcelles n° A 2238 et A2243 appartiennent à la collectivité et supportent la voie de desserte de la ZAE DE LA TUILIERE,
- Considérant que cette servitude sous l'emprise de la voie de la ZAE est compatible avec les aménagements de cette zone d'activité et que les dépenses ne sont pas à la charge de la collectivité,
- Considérant que ENEDIS s'engage à verser une indemnité de 200,00 € pour cette servitude,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
Par 33 voix pour, aucune voix contre ; aucune abstention,

- **APPROUVE** la convention d'établissement de servitude au profit d'ENEDIS ;
- **DIT** que l'indemnité de 200,00€ sera inscrite au prochain budget prévisionnel ;
- **MANDATE** le Président pour la signature de cette convention ainsi que pour toutes pièces utiles à ce dossier.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 08/12/2023,

Le Président,  
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance  
Georges CAGNIN



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, representing the name Georges CAGNIN.